

Formalités administratives



État civil

Au cours de votre vie, il y a certaines démarches nécessitant la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès) ou du...

- ACTES DE NAISSANCE
- ACTES DE MARIAGE
- ACTES LIÉS AU DÉCÈS
- LIVRET DE FAMILLE



Carte nationale d'identité, passeport

Plusieurs moyens sont mis à votre disposition pour effectuer votre demande de papiers d'identité. En ligne ou en mairie, des pièces justificatives...

-
- CARTE D'IDENTITÉ
 - PASSEPORT
 - RENDEZ-VOUS EN LIGNE CNI/PASSEPORT



PACS-Mariage

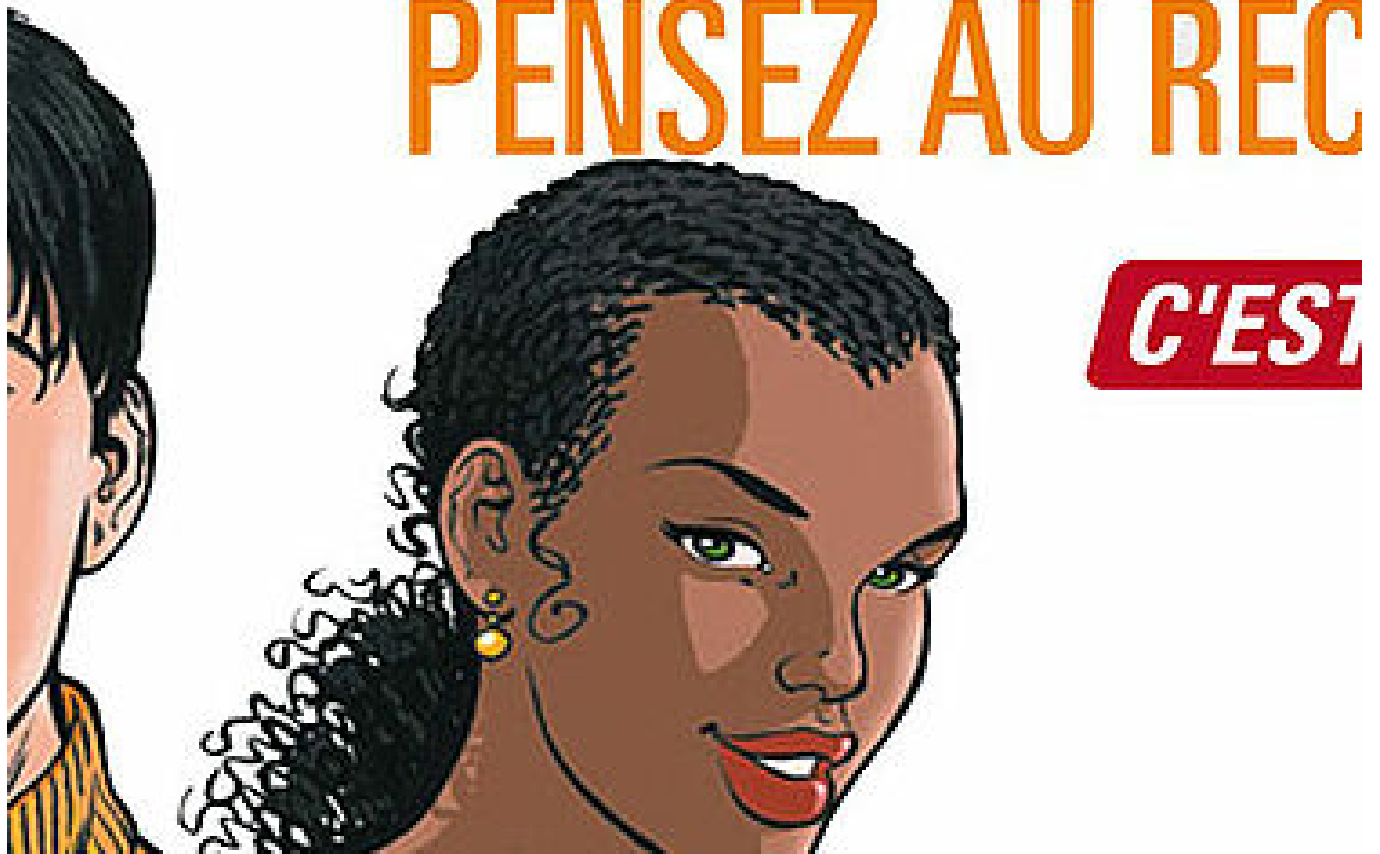
Afin de conclure un PACS ou se marier, différents documents doivent être remplis et transmis à la mairie. Pour bien préparer ces événements, il est...

-
- MARIAGE
 - PACS



Changement de prénom

La loi autorise, sous condition, le changement de nom patronymique ou de prénom de la famille. La procédure pour faire modifier son Etat-civil a...



Recensement militaire

Indispensable notamment pour effectuer la Journée de Défense et Citoyenneté, le recensement militaire est obligatoire dès l'âge de 16 ans. Pour...



Citoyenneté : élections

- ÉLECTIONS
- CITOYEN EUROPÉEN



Votre vie de citoyen en un clic

Il existe plusieurs démarches liées à la « citoyenneté » pour lesquelles la mairie d'Uzès peut vous guider.

- OBTENIR LA MÉDAILLE DU TRAVAIL
- LÉGALISER VOTRE SIGNATURE
- DEMANDER UN CERTIFICAT DE VIE



Décès

Quelles sont les démarches à faire en mairie d'Uzès auprès du service Etat Civil ?

- LE DÉCÈS D'UN PROCHE
- COMMENT GÉRER L'APRÈS ?



Permanence juridique

Une question, un conseil juridique à demander ? Vous pouvez consulter gratuitement un avocat lors de permanences proposées par la mairie d'Uzès.



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)